

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 28 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2017

—————

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par madame le trésorier de Quimper Municipale.

Madame le trésorier de Quimper municipale vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2017.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

Après avoir délibéré (14 abstentions ; 30 suffrages exprimés dont 30 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2017 par le trésorier n'appelle ni observation, ni réserve ;

2 - d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.